

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 18 septembre, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Parvis sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

10 septembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, REINE Alain, SANCIER Dominique

Nbre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Absents/Excusés : Mme CREIGNOU B, M. HEBERT J

Pouvoir de M. HEBERT J à M. QUIBEL M

Pouvoir de Mme CREIGNOU B à Mme GRUCHY M-L

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Madame Sabine HAMON

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 17 juillet 2020
2. Délibération - Aide aux étudiants
3. Modification de la délibération « bons de fournitures scolaires »
4. Validation de l'avant-projet Eclairage mairie et église du SDE76
5. Délibération acceptant un titre en non-valeur
6. Mise en place de l'application « PanneauPocket »
7. Repas des Aînés
8. Questions diverses

Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération pour une subvention exceptionnelle au FOYER RURAL
- Délibération validant le choix du bureau d'études « Plans et Conseils Art. » comme maître d'œuvre pour les travaux concernant le préau dans la cour de la mairie
- Délibération approuvant les travaux de peinture à la mairie par l'entreprise SPRBM
- Délibération approuvant les travaux électriques par l'entreprise LEMERCIER
- Délibération approuvant les travaux d'extension de réseaux rue Vasse du SDE76
- Délibération approuvant les travaux d'extension du réseau d'eau potable rue Vasse par l'entreprise VEOLIA

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

1- Adoption du compte-rendu du vendredi 17 juillet 2020

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- L'inauguration du calvaire de Ribeuf a eu lieu vendredi 11 septembre à 17 heures en présence du Maire et des adjoints, de quelques conseillers, de Monsieur de la Doucette des Etablissements BELLET, de ses employés, des agents communaux et de la presse. Monsieur Letellier rappelle aux conseillers de bien vouloir s'excuser auprès la secrétaire de mairie en cas d'absence pour gérer plus efficacement l'organisation des dites manifestations en général.
- Une sensibilisation aux premiers gestes de secours demandée par Madame Monique Forestier, est tout à fait possible mais en cette période de crise sanitaire, les pompiers supposent que cette formation est inenvisageable à cause des gestes barrières. Monsieur Mickaël Quibel, a, de son côté, demandé un devis pour une formation au PSC1, il est en attente des documents.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote des rajouts à l'ordre du jour

Délibération pour une subvention exceptionnelle au FOYER RURAL

Monsieur le Maire expose que les couturières d'Ambrumesnil, sous la direction de Mesdames Letellier et Somoza, ont fabriqué entre 300 et 500 masques pendant le confinement alors qu'il y avait une large pénurie à ce moment-là.

Elles les ont gracieusement mis à la disposition de nos habitants les jours de marché le vendredi matin.

Un chèque de 500 € a été remis officiellement au service réanimation de l'hôpital de Dieppe grâce aux dons des habitants.

La presse a relayé cet évènement.

La municipalité souhaite mettre ces personnes à l'honneur et les récompenser par une subvention de 200 € en passant par l'association du FOYER RURAL dont elles sont membres.

Une réception officielle, prise en charge par le FOYER RURAL, aura lieu prochainement, la date reste à définir avec Madame SOMOZA et sa belle-fille qui est infirmière.

A cette occasion, la municipalité récompensera les responsables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de ces dispositions

Délibération validant le choix du bureau d'études « Plans et Conseils Art. » comme maître d'œuvre pour les travaux concernant le préau dans la cour de la mairie

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal envisage d'aménager le préau situé dans la cour de la mairie.

Un devis a été demandé au bureau d'études « Plans et Conseils Art. » pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Celui-ci se monte à 1 440,00 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**

VOTENT pour que le bureau d'études « Plans et Conseils Art. » travaille sur l'aménagement du préau dans la cour de la mairie

AJOUTENT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

Le Conseil Municipal décide de réunir la commission travaux très prochainement pour étudier et arrêter le cahier de charges de ce projet avec Monsieur Westrelin.

- **Délibération approuvant les travaux de réfection à la mairie de l'entreprise SPRBM**

Monsieur le Maire expose que des travaux de rénovation sont nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie :

- Réfection des portes de la mairie
- Réfection du secrétariat
- Réfection du bureau du Maire
- Pose de stores dans le secrétariat et le bureau du Maire

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise S.P.R.B.M. de faire des devis dans ce sens :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| - Réfection des portes de la mairie | 958,80 € H.T. |
| - Réfection du secrétariat | 2 720,05 € H.T. |
| - Réfection du bureau du maire | 2 964,40 € H.T. |
| - Pose de stores dans les bureaux | 2 977,10 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTENT le projet ci-dessus

CONFIRME l'inscription de cette dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant total de 9 620,35 € H.T.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

- **Délibération approuvant les travaux électriques de l'entreprise LEMERCIER**

Monsieur le Maire expose que des travaux d'électricité de remise aux normes sont nécessaire dans les salles de location ainsi que les vestiaires du stade de foot.

La facture de l'entreprise LEMERCIER se monte à 1 426,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTENT le projet ci-dessus

CONFIRME l'inscription de cette dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant total de 1 426,50 € H.T.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

- **Délibération approuvant les travaux d'extension de réseaux rue Vasse du SDE76**

Monsieur le Maire expose que des travaux d'extension dans la rue Vasse pour amener les réseaux électriques et le génie civil télécommunication aux nouvelles constructions sont obligatoires.

Monsieur le Maire présente la convention financière préparée par le Syndicat Départemental d'Energie 76 pour le dossier 8257 et désigné « Raccordement électrique situé à Ambrumesnil rue Vasse, propriété de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à

10 846,82 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 347,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTENT le projet ci-dessus

VALIDENT la convention financière

CONFIRME l'inscription de cette dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant total de 3 347,80 € T.T.C.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

- **Délibération approuvant les travaux d'extension du réseau potable rue Vasse de VEOLIA**

Monsieur le Maire expose que des travaux d'extension du réseau d'eau potable doivent être effectués dans la rue Vasse.

Un devis a été demandé à VEOLIA.

Celui-ci se monte à 1 672,40 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE le projet ci-dessus

CONFIRME l'inscription de cette dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant total de 1 672,40 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

2- Délibération – Aides aux étudiants

Monsieur le Maire expose que la commune aide les collégiens et les lycéens au travers de bons de fournitures scolaires et d'une aide aux transports scolaires pour les collégiens inscrits au collège d'Offranville.

La commission des affaires sociales s'est réunie et a décidé d'octroyer une aide, la première année, de 100 € aux étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat et ce dès la rentrée de septembre 2020, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante.

Cette somme sera virée directement sur le compte bancaire de l'étudiant.

Les noms des étudiants ayant bénéficié de cette aide seront inscrits dans le journal communal ainsi que leur photo en respectant le droit à l'image.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de cette disposition

3- Modification de la délibération « bons de fournitures scolaires »

Monsieur le Maire explique que la délibération N°2020-038 du 17 juillet dernier portant sur la remise d'un bon de fournitures scolaires incluait les lycéens jusqu'à l'âge de 18 ans.

Ce qui excluait les potentiels redoublants ou les changements d'orientation tardifs, etc...

Pour rétablir l'équité de cette aide au niveau du lycée, Monsieur Letellier propose de modifier cette délibération et de proposer de l'offrir aux élèves fréquentant le lycée en général.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT d'offrir un bon d'achat de fournitures aux élèves fréquentant le collège et le lycée pour l'année scolaire 2020-2021 à hauteur de **40 €**

4- Validation de l'avant-projet éclairage mairie et église du SDE 76

Monsieur le Maire présente l'avant-projet préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie 76 pour l'affaire EP-2018-0-76004-M1729 et désigné « Éclairage mairie et église » dont le montant prévisionnel s'élève à 43 554,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 22 875,47 € T.T.C. Ce montant sera minoré par le remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTENT le projet ci-dessus

DECIDENT d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 22 875,47 € T.T.C.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

5- Délibération acceptant un titre en non-valeur

Madame la secrétaire expose que cette délibération a été effectivement prise le 21 février 2020 lors d'un conseil Municipal et que de ce fait, le point à l'ordre du jour n'a pas besoin d'être abordé.

6- Mise en place d l'application 'PanneauPocket »

Monsieur le Maire expose que l'application « PanneauPocket » permet aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse mail.

Le coût de cette application s'élève à 180,00 € par an mais une aide de 50 € de l'Association des Maires Ruraux de Seine-Maritime (A.M.R.76) vient en déduction si la commune adhère à celle-ci.

Cette application s'inscrit dans le cadre du futur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTENT le projet ci-dessus

Monsieur Letellier rappelle que pour ce qui est des coupures d'électricité, il est possible de connaître l'heure de retour du courant mais il appartient à chacun de télécharger l'application « Enedis à mes côtés » sur son smartphone et suivre l'évolution de la coupure.

7- Repas des Aînés

Monsieur le Maire expose qu'au regard de la crise sanitaire actuelle, il est inenvisageable de prévoir le repas des Aînés cette année ainsi que le goûter regroupant les plus petits et les Anciens pour la distribution du colis de Noël.

De ce fait et pour ne pas oublier les Aînés de la commune en cette période bien difficile, la commission des affaires sociales s'est réunie et a décidé d'offrir aux personnes de 63 ans dans l'année et plus, deux choix possibles :

- Un bon d'une valeur de 50,00 € par personne pour un repas au « Relais de Varengeville »
- Un bon de 50,00 € par personne pour des achats sur le marché d'Ambrumesnil ou à

l'épicerie locale
Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
ADOPTENT le projet ci-dessus
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet

Le choix de chacun se fera par le retour d'un coupon réponse en mairie. Celui-ci contiendra la case « Ne désire pas participer » pour assurer la bonne transmission d'information.

8- Questions diverses

- La commune va faire appel à Monsieur Hamelin Jessy, arboriste, pour tailler les cerisiers situés rue de Manneville, le long de la Résidence de Clercy. Dans un même temps, l'agent communal abattra les prunus. L'entreprise Hamelin assurera le broyage de l'ensemble des branches et le dessouchage.

- Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Mickaël Quibel, 2^{ème} adjoint, qui a assisté à la réunion de démarrage de la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement collectif et présentation du zonage de la Basse vallée de la Saône, jeudi 3 septembre dernier. Celui-ci explique les prémices du projet :

- Une importante station d'épuration sera érigée sur les hauteurs de Longueil
- Les travaux devaient débiter mi-septembre mais la crise sanitaire pourrait entraîner un retard

- Ce projet découle du fait qu'il existe des gros problèmes d'assainissement dans quasiment toutes les communes de la Basse vallée de la Saône (lagunes obsolètes, etc...) et qu'il s'intègre au projet général

- Une première tranche consisterait à créer une station et tous les réseaux dans le bas de Longueil

- Deuxième tranche : Réseaux haut de Longueil, Saint Denis d'Aclon

- Troisième tranche : Raccordement d'Ouille la Rivière

- Quatrième tranche : Création d'un réseau entre Ouville la Rivière et Gueures, Gueures et Brachy, Ambrumesnil (route de Ribeuf) et Thil-Manneville qui se raccorderait sur le réseau de Gueures

- Cinquième tranche : Création de réseaux sur le haut d'Ambrumesnil et de Thil-Manneville

- Sixième tranche : Raccorder Gueures et Brachy en circuit, réfection des réseaux déjà existants

Les premiers réseaux seraient opérationnels entre novembre 2021 et février-mars 2022, les réseaux sur Ambrumesnil de mars 2022 à mars 2023 pour un fonctionnement prévu en septembre 2023 sachant que la station est calibrée par rapport à la demande et que les raccordements devront se faire au plus vite.

Des dérogations pourront être demandées pour les personnes qui viendraient de refaire leur assainissement individuel.

Monsieur Letellier ajoute que grâce au plan de zonage établi par la commune, Ambrumesnil fait partie du projet.

Monsieur Quibel expose que Tous les Mesnils et les Hauts de Longueil ne pourront être raccordés.

Pour information et dans le cadre de ce projet, les bureaux d'études DUSEO et SOGETI en charge du dossier, vont visiter chaque habitation de la commune.

Monsieur Letellier ajoute que ce projet très ambitieux a été retenu grâce au plan de zonage sur lequel la municipalité a travaillé des dernières années.

Suite à une réunion présidée par Monsieur Robert VEGAS, vice-président communautaire, Monsieur le Maire apporte des informations supplémentaires, entre autres

que la montée en charge de la station d'épuration devrait arriver en 2023 et le raccordement Ambrumesnil/Thil Manneville en 2024 voire 2025.

Que le cabinet V3D a été missionné par la Communauté de Communes Terroir de Caux afin de répertorier et tracer toutes les canalisations du village. Fin 2021, nous aurons connaissance des foyers retenus (quelques habitations très isolées c'est-à-dire à plus de 40 mètres des canalisations posées pourraient ne pas être éligibles).

Concernant la commune d'Ambrumesnil, Monsieur Letellier a demandé au cabinet V3D de travailler sur les bornes à incendie du village pour ajouter des canalisations d'eau à moindre coût et ajouter des bornes pour sécuriser toutes les habitations contre un éventuel incendie. Un devis sera à valider lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Letellier invite les habitants, susceptibles dans un futur proche de refaire leur assainissement, de se renseigner auprès de la Communauté de Communes.

Celle-ci ayant repris la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, va essayer d'harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble des communes concernées.

- Sécurisation de l'Ancienne Mare : Monsieur Letellier a rencontré Monsieur Sellier de la Direction des Routes. La réfection de la rue de l'Ancienne Mare prévue cette année a été reportée à une date ultérieure du fait du passage de la fibre et maintenant du réseau d'assainissement. Il a été arrêté qu'elle serait refaite après tous ces travaux par souci d'économie.

Un travail important de sécurisation est à prévoir sur la seconde partie de la rue de l'Ancienne mare et notamment au carrefour du calvaire. Monsieur Letellier a demandé au cabinet V3D de travailler sur ce tronçon de voirie. Les résultats de cette étude seront communiqués aux habitants riverains pour convenir des travaux à entreprendre lors d'une prochaine réunion.

- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) concernant la demande de dérogation pour l'urbanisation rue de l'Eglise de terrains situés hors partie urbanisée pour la création de 5 lots à bâtir : Monsieur Letellier expose que l'avis donné par la CDPENAF est défavorable mais qu'une réflexion plus globale portant sur la totalité de la parcelle est envisageable. Le demandeur en a été averti et y réfléchi sérieusement.

- Mercredi 29 juillet 2020, Impasse du château, le transporteur de l'entreprise MAXPRIME TRANSPORTS, a endommagé, lors d'une manœuvre, le candélabre situé à l'angle de l'entrée de l'impasse. Suite à la demande d'un constat amiable, aucun retour de la part de l'entreprise ne nous a été transmis à ce jour. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise CEGELEC pour le remplacement du mât qui se monte à 1 308,00 € TTC. Groupama a décidé de prendre en charge le remboursement. Sans tiers responsable, la commune subira une franchise de 149 €.

- Monsieur Alain Reine expose que des habitants de Ribeuf se sont plaint auprès de lui de la vitesse très exagérée au carrefour de Ribeuf. Ils demandent à la commune de bien vouloir réfléchir à une amélioration de la situation actuelle. Monsieur le Maire va prendre contact avec la Direction des Routes (DDR) et demander à ce que des panneaux de rappel 50 soient installés dans les deux sens et qu'une ligne continue soit peinte en amont du carrefour pour empêcher les automobilistes d'avoir la possibilité de doubler à cet endroit accidentogène ainsi qu'une ligne discontinue à l'intersection.

- Monsieur Mickaël Quibel demande s'il est possible de redynamiser le marché du vendredi matin, avant de le perdre définitivement, en invitant d'autres commerçants ambulants à venir s'installer. Monsieur Letellier constate que les habitants d'Ambrumesnil viennent de moins en moins sur le marché, les habitudes d'avant le confinement ont repris le dessus, laissant les deux commerçants ambulants restants avec beaucoup de moins de clients,

ce qui risque de les faire partir les uns après les autres. Monsieur Letellier charge Monsieur Quibel d'essayer de trouver un primeur qui serait intéressé pour venir s'installer.

- A la demande de plusieurs conseillers, il est question de remettre un loyer à Monsieur Yennek, propriétaire du fonds de commerce d'Ambrumesnil. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.